

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

4 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE 2024-2030 - (N° 1033)

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° DN423

présenté par

M. Marleix, M. Kamardine, M. Thiériot, Mme Bazin-Malgras, M. Brigand, Mme D'Intorni,  
Mme Alexandra Martin, Mme Serre et Mme Tabarot

-----

**ARTICLE 2****RAPPORT ANNEXÉ**

Compléter l'alinéa 47 par la phrase suivante :

« En matière d'infrastructure, étant donnée la situation stratégique du département de Mayotte dans la zone de l'Océan indien, un effort particulier sera consacré à l'aménagement des infrastructures portuaires. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Par cet amendement les députés les Républicains en soutien de leur collègue de Mayotte M. Mansour Kamardine souhaitent revenir sur un sujet qu'ils ont déjà abordé à plusieurs reprises entre autre lors d'amendements déposés en loi de finances.

A l'époque déjà ils soulignaient les fortes évolutions géopolitiques, économiques et démographiques des territoires voisins de Mayotte et des îles françaises du canal du Mozambique. Ces évolutions relancent les tensions sur les ZEE françaises de la zone Sud-Ouest de l'Océan indien. S'y ajoutent les tensions autour du secteur énergétique.

Les députés LR souhaitent que Mayotte puisse répondre pleinement à ces évolutions. Pour cela ils envisagent le transfert du port de la Marine à Mayotte de Dzaoudzi vers le port de Longoni dont le tirant d'eau est de 15 mètres, ce qui lui permettrait d'accueillir un patrouilleur de nouvelle génération mais aussi de rendre possible l'escale de bâtiments plus importants.

En 2021, Madame la Ministre des Armées avait estimé cette construction d'une nouvelle base navale à Longoni à 100 millions d'€. Dans le cadre des crédits consacrés à la Souveraineté Outre-Mer qui se montent à 13 Mds € sur la période, l'objectif de ces travaux paraît tout à fait atteignable ainsi que l'affectation d'un Patrouilleur Outre-Mer (POM) à Mayotte ce que serait un symbole fort et attendu des Mahorais.